



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée
Conseil départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 13 février 2027, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

OBJET : continuité du mouvement de grève reconductible pour les journées du 1^{er} mars 2026 au 31 mars 2026, couvrant l'ensemble des agents du Conseil départemental de la Vendée.

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

Les raisons de nos préavis de grève n'ont pas changées depuis février 2026 : pouvoir d'achat, sens dans le travail, moyens... La situation de nos conditions de travail ne s'améliore pas (bien au contraire elle se dégrade chaque mois). Les budgets de nos familles non plus : difficultés pour se chauffer, manger, se soigner, se déplacer (ex : les frais pour entretenir la voiture si essentielle), éduquer nos enfants, entretenir la maison (et vous savez que la maison est importante en Vendée), se vêtir, se « socialiser » ... La situation s'emballe et vous nous demandez de regarder avec le cœur (le double cœur). « *Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles* » (Voltaire, Candide)

« La Vendée qui bosse regarde, amèrement, la Vendée qui s'amuse ». Mieux, la collectivité supprime les outils de production de « la Vendée qui bosse » pour faire « des économies ». Ainsi la fermeture du centre de Saint-Fulgent (et la façon dont cela a été annoncé) a été un signe fort envoyé aux agents et aussi aux Vendéens sur leurs services publics de proximité. Pour preuve, le lendemain de la réunion d'information aux agents concernés par la fermeture, le 13 février 2026, déjà les vélos de courses avaient envahie le centre routier : tout un symbole. Le temps n'est plus à la fête pour de très nombreux agents. L'estomac a le pouvoir de faire lever la tête de bien des guidons. Si certains piquent dans les musettes des autres, elles se vident. Il n'y a donc plus beaucoup d'illusions pour beaucoup d'agents.

Nous inspirons à ce que notre travail nous fasse vivre, nous et notre famille, dignement. Il est encore temps d'agir.

La CGT CD85 revendique principalement :

- **Pouvoir d'achat** : une revalorisation du point d'indice à 6€ (actuellement 4€923 brut) et l'indexation des pensions et du point d'indice sur l'inflation ; revalorisation du régime indemnitaire, des indemnités (frais kilométriques, astreintes...) ; accélération (et justice) du déroulement de carrière ; prise en charge à 100% de la prévoyance ; aucun agent ne doit avoir une fiche de paie à 0€ ...
- **Retraite** : retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans pour revenir rapidement à 60 ans ; départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles (reconnaissance de la pénibilité des métiers féminisés invisibilisé) ; calcul de la pension sur les traitements des 6 derniers mois dans le public (10 meilleurs années dans le privé) ; garantie d'un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète ; prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé...

- **Temps de travail** : garantie des cinq semaines de congés payés ; maintien des jours de fractionnement ; maintien de tous les jours fériés ; maintien des 35h ; stop à l'écrtage ; respect de la législation sur le temps de travail...
- **Santé** : défense de « la sécurité sociale » (prise en charge à 100% des frais de santé) ; maintien du principe « *je cotise en fonction de mes moyens et je reçois en fonction de mes besoins* » ; maintien à 100% du traitement et garantie des primes en maladie ordinaire ; respect des repos récupérateurs ; le droit à se soigner ; l'employeur doit garantir la santé mentale et physique de ses agents ...
- **Justice** : rétablissement des conseils de discipline de recours pour les agents de la fonction publique ; stop à l'autoritaire et à l'arbitraire (sécurité juridique et sûreté) ; respect des principes du droit ; une inspection du travail indépendante pour la fonction publique territoriale ; un accès à la justice effectif ; stop aux « procédures baillons » ...
- **Conditions de travail** : définir les valeurs et principes afin de fixer le cap, la route pour tous les agents ; égalité hommes/femmes ; stop aux violences institutionnelles ; stop au management par « l'efficacité et la résilience » ; étude effective sur les risques psychosociaux ; une « inspection du travail » indépendante pour la fonction publique territoriale ; reconnaissance de l'ancienneté en matière de promotion (stop au mérite) ; stops au loyalisme (et aux méthodes) ; des moyens pour produire (du matériel en bon état) pour assurer de servir l'intérêt général ; étude de l'impact de l'IA (une « intelligence sans conscience ») ...
- **Défense du niveau de service public pour tous et de l'espace public.**
- **Dialogue social** : respect des règles et des principes de la république ; liberté de correspondance des organisations syndicales ; vote à l'urne aux prochaines élections (fracture numérique) ; concertation avec les représentants du personnel sur les sujets concernant les agents ; stop aux discriminations syndicales ; stop aux deals gagnant/gagnant dans le dos de ceux qui ne participent pas aux deals ...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 mars 2026, de 0h à 24h pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de la Vendée.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations.

Pour la CGT CD85